



Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL du 12 DECEMBRE 2012

L' An Deux Mille Douze, le Douze Décembre, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient Présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Mme BARET,
 Mme NICOLAS, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur LAFONT,
 Monsieur FIORINI, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur PARTRAT

Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur JOURDAIN

Monsieur FIORINI présente un pouvoir de Monsieur GELIN

Mme GUICHERD présente un pouvoir de Monsieur SAUNIER.

Objet :

Lors de la Fête du Livre les 12 et 13 octobre 2012, un spectacle « Sous la yourte des possibles » a été donné au SIM. Conformément à la délibération D12 03 747, la recette devait être reversée à une association travaillant en faveur des enfants handicapés.

Subvention à l'Association

Sourire Ensemble

Pour cette opération, c'est l'association « Sourire Ensemble » qui a été choisie.

Cette recette s'élevant à 400€, M. le Président explique qu'il convient de la reverser à l'association.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical

- **OCTROYE** la subvention de 400€ à l'association « Sourire Ensemble »
- **PRELEVE** les crédits au chapitre 67, article 6745 du budget du Syndicat Intercommunal Murois.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS ;

Le Président du SIM, Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 13 décembre 2012.

Le Président

Bernard BEGUIN

